



**Jean-Baptiste REYNAUD**

Avocat au Barreau de CHALON SUR SAONE  
Docteur en droit  
Chargé d'enseignements en droit du sport

Monsieur Denis ROBERT  
Directeur de la publication  
Média BLAST  
3B Rue Taylor, CS 20004  
75841 PARIS Cedex 10

**LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

CHALON SUR SAONE, le 20 novembre 2023

Monsieur le Directeur de la publication,

Je suis l'Avocat de la Fédération Française de Kick Boxing Muaythai et Disciplines Associées (FFKMDA) dont le Président, Monsieur Nadir ALLOUACHE, m'a demandé de vous écrire directement.

Ma cliente a pris connaissance du contenu de l'article paru vendredi 17 Novembre 2023 sur votre site [www.blast-info.fr](http://www.blast-info.fr), article dont l'intitulé est : « *Kickboxing / Muaythai : une fédération à la dérive* ».

La publication de cet article est la résultante des travaux d'enquête réalisés par un youtubeur, Monsieur Romain MOLINA, lequel avait pris attache avec certains dirigeants de la FFKMDA en juillet 2023 pour vérifier certaines informations.

A la suite de quelques échanges, Monsieur Romain MOLINA avait proféré des innombrables accusations mensongères et diffamatoires à l'encontre de la FFKMDA et de ses dirigeants au cours d'une audition devant une commission d'enquête parlementaire.

40, rue Général Leclerc – 71 100 CHALON-SUR-SAÛNE

[jbreynaud@avocat-reynaud.fr](mailto:jbreynaud@avocat-reynaud.fr)

SIRET : 817 718 976 00019

Par ailleurs, à cette époque, je vous avais contacté directement, par deux courriels des 22 et 27 juillet 2023, afin de vous informer que ma cliente et son Président, avaient déposé plainte pour diffamation, notamment contre Monsieur Romain MOLINA.

En dépit de mes nombreuses mises en garde et des démentis fermes du Président de la FFKMDA devant la représentation nationale face aux multiples accusations du youtubeur, vous avez finalement décidé de publier un article relatif à ses travaux.

Cet article, pour lequel j'ai mandat de saisir la justice, contient 30 erreurs factuelles (I) et pratique des constructions intellectuelles spécieuses ainsi que des amalgames qui ne sont pas dignes d'un média comme le vôtre (II).

Plus encore, la teneur de cet article confirme que Monsieur Romain MOLINA semble s'éloigner assez régulièrement de la déontologie minimale d'un journaliste (III).

### **I/ Sur les erreurs factuelles**

L'article du 17 novembre 2023 contient **30 erreurs factuelles** qu'il convient d'aborder successivement à partir d'extraits.

**1.** *« Il suffit de voir le local où il entrepose le matériel, s'amuse plusieurs anciens salariés et boxeurs : c'est rempli à ras-bord ! » Situé au premier étage du club de Bagnolet géré par la fratrie Allouache, le lieu est un gigantesque fourre-tout où sont déposés les affaires de la FFKMDA. « Ils (les frères Allouache, ndlr) sont les seuls à en avoir les clés », soulignent des témoins. »*

**C'est faux** – Les membres du personnel de la FFKMDA disposent de la clé de ce local, si bien qu'ils vont et viennent librement pour des raisons de service.

Ce local, qui est dans un sous-sol et non au premier étage, n'est pas situé au club de BAGNOLET, étant précisé qu'il est prêté à la Fédération.

**2.** *« Abdelkrim « Hadji » Amari, disposait d'un pass donnant accès à la caverne d'Ali baba. Il a été contraint de le rendre avec ordre de ne plus s'approcher de la fédération suite aux remous suscités par notre enquête. »*

**C'est faux** : Monsieur Abdelkrim AMARI est intervenu au sein de la FFKMDA comme bénévole notamment pour monter les rings.

S'il a effectivement rendu les clés de la réserve, c'est pour la simple et bonne raison qu'il a récemment trouvé un travail qui ne lui permet plus d'intervenir pour la Fédération.

Vous conviendrez que dès lors que l'enquête du youtubeur n'a aucun lien avec ce constat.

**3.** *« Nina Belgot, très influente secrétaire de la fédération. »*

**C'est faux** – Madame Nina BELGOT est responsable des galas et des championnats pros.

Ni plus, ni moins.

**4.** *« Des médecins reversent une partie de leurs émoluments »*

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – La FFKMDA a déjà répondu sur ce point à Monsieur Romain MOLINA en lui indiquant précisément qu'il s'agissait d'une allégation mensongère et diffamatoire.

A ce titre, la Fédération dispose des témoignages de tous les médecins qu'elle fait intervenir. Je vous rappelle qu'en France, les médecins sont tenus à une déontologie très stricte impliquant une obligation de probité, ce qui rend d'autant plus grotesque cette accusation.

**5.** *« des arbitres touchent des vacations même s'ils sont absents »*

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – Pour votre parfaite information, puisque Monsieur Romain MOLINA n'a pas trouvé utile de le vérifier préalablement, toutes les vacations d'arbitres au sein de la FFKMDA sont contresignées à la fois par le responsable national de l'arbitrage, l'intéressé lui-même et la Fédération avec un code analytique.

De plus, je vous rappelle que la comptabilité fédérale est contrôlée chaque année par un commissaire aux comptes qui la certifie sans la moindre difficulté.

**6.** *« Ceux qui y triomphent sur le ring reçoivent de belles coupes et de jolies médailles. Elles viennent de Thaïlande. Selon nos informations, Nadir Allouache y achèterait ces breloques par milliers avant... de les revendre en France à sa propre fédération plusieurs fois leur prix ! ».*

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – Les médailles utilisées par la FFKMDA sont achetées directement par la Fédération chez WETTLE et à d'autres prestataires, notamment anglais.

Bien entendu, la comptabilité fédérale dispose de tous les justificatifs nécessaires.

**7.** *« On m'a menacé de mort, confesse Malki à Blast. J'ai gardé le silence pendant des années, mais maintenant c'est trop. »*

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – Cette accusation est purement gratuite. Au-delà du fait que Monsieur Eddine MALKI n'a jamais déposé la moindre plainte à l'encontre de Monsieur Nadir ALLOUACHE, la FFKMDA dispose de nombreuses preuves des menaces qu'il a pu proférer à son encontre.

A ce titre, je vous informe que Monsieur Nadir ALLOUACHE a déposé plainte contre Monsieur Eddine MALKI pour appels téléphoniques malveillants réitérés.

**8.** *« Compétitions, soirées festives, vacances prolongées... Agrémentés de prestations en tout genre, les séjours en Thaïlande de la FFKMDA ne manquent jamais d'invité(e)s ».*

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – Jamais sous la présidence de Monsieur Nadir ALLOUACHE, la FFKMDA ne s'est livrée à ce type de pratiques consistant à organiser des soirées comportant des prestations à caractère sexuel.

Pour votre information, sous cette même présidence, à l'exception du DTN, la FFKMDA n'a jamais invité le moindre membre du Ministère ni en Thaïlande, ni ailleurs.

**9.** *« Problème, de nombreuses factures ramenées de ces voyages seraient des faux. (...) Blast a pu consulter une série de factures. Elles datent de la fin 2014 et les montants vont de 180 à 3 000 euros. A l'époque, vice-président de la fédé, Nadir Allouache est déjà grand ordonnateur de la structure. C'est lui qui gérait personnellement les séjours dans l'ancien royaume de Siam ».*

**C'est faux** – En 2014, Monsieur Nadir ALLOUACHE était vice-président de la FFKMDA. C'est le président de l'époque, Monsieur Anthony ELKAÏM, qui gérait directement les déplacements et les voyages. De tels agissements, s'ils étaient avérés, ne relèveraient pas de la responsabilité de Monsieur Nadir ALLOUACHE.

**10.** *« Mauvais logo, mauvaise adresse, frais gonflés, les factures étaient parfois également complétées... de curieux tampons. « Ils ont acheté des faux tampons pour faire croire à la véracité des factures », pointent trois témoins qui ont participé à ces voyages en Thaïlande. »*

**C'est faux.** Comme exposé précédemment, en 2014, Monsieur Nadir ALLOUACHE était vice-président de la FFKMDA. C'est le président de l'époque, Monsieur Anthony ELKAÏM, qui gérait directement les déplacements et les voyages. De tels agissements, s'ils étaient avérés, ne relèveraient pas de la responsabilité de Monsieur Nadir ALLOUACHE.

**11.** *« Les 5 et 6 décembre 2014, deux factures d'une valeur d'environ 5 000 et 8 000 euros sont éditées depuis le Lumpinee de Bangkok. Justification de ces dépenses conséquentes, dans la mythique arène du Muaythai ? Payer un promoteur afin d'assurer des combats. »*

**C'est faux** – Comme indiqué précédemment, en 2014, Monsieur Nadir ALLOUACHE était vice-président de la FFKMDA. C'est le président de l'époque, Monsieur Anthony ELKAÏM, qui gérait directement les déplacements et les voyages

**12.** *« sa fille (Ndlr : celle de Monsieur Nadir ALLOUACHE) est employée par la fédération »*

**C'est faux** – La fille de Monsieur Nadir ALLOUACHE n'a jamais été salariée de la FFKMDA. Il suffit de prendre connaissance des bulletins de paie de la Fédération pour s'en convaincre.

**13.** L'article mentionne que Monsieur Nadir ALLOUACHE aurait donné des consignes de vote pour Madame Valérie PECRESSE.

Or, les deux SMS de Monsieur Patrick KARAM et de Monsieur Nadir ALLOUACHE que vous produisez ne peuvent être considérés comme une preuve de soutien à Madame Valérie PECRESSE.

Pour votre information, la région Ile-de-France soutient plusieurs fédérations – dont la FFKMDA - pour leurs actions dans les quartiers et la politique de la ville (QPV).

La région soutient les clubs et accorde des aides personnalisées aux athlètes de haut niveau franciliens.

**14.** « C'est ironique car les femmes ici elles ont uniquement le droit de coucher ! », grince l'une d'elles. »

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – Ces accusations très graves sont purement gratuites.

Pour votre information, Monsieur Nadir ALLOUACHE a permis l'élection de 40% de femmes au sein du comité directeur de la FFKMDA.

Il a aussi féminisé le personnel de la Fédération avec aujourd'hui 50% de femmes.

**15.** « le coup de l'affiche n'est pas passée pour celle qui dit avoir vécu un enfer pour avoir refusé les avances de Nadir Allouache. « On te fait comprendre que pour l'avancement de ta carrière, c'est comme ça que ça se passe. »

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – Ces accusations très graves sont purement gratuites.

Monsieur Nadir ALLOUACHE est un homme de valeurs, père de famille, grand-père, et surtout sans casier judiciaire.

**16.** « Une autre histoire, d'attouchement sexuel lors d'une compétition celle-là, a également été dénoncée au sein de la fédération, sans suite non plus. »

**C'est faux** – Il s'agit d'une accusation gratuite, mensongère et diffamatoire.

Je relève que l'article ne prend pas la peine de donner la moindre précision sur ces faits, savoir a minima la date ou encore le lieu ...

Je vous rappelle que la FFKMDA procède au signalement de ce type de faits dès lors qu'elle en est informée et que la dénonciation repose sur une base factuelle solide.

A ce titre, je vous informe que la FFKMDA vient de déposer un article 40 du Code de Procédure Pénale auprès du Procureur de la République pour des faits d'attouchement sexuel.

**17.** « plusieurs officiels ont reçu la visite chez eux de groupes peu recommandables -, aucune plainte n'a été déposée. Et aucun membre de la FFKMDA sanctionné. »

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – La FFKMDA n'a pas connaissance de ces agissements.

Elle n'a reçu aucun signalement et aucune victime ne s'est manifestée.

**18.** « Elle résume à elle seule le système FFKMDA.

Gusner Glaude, aka Bingo, est un entraîneur natif de Haïti. Régisseur d'immeuble à Aulnay-sous-Bois, il gère deux clubs : le Bingo boxing club d'Aulnay et le Faucon gym boxing à Villepinte. Selon plusieurs témoignages et une correspondance mail que nous avons consultée, la sélection des jeunes combattant(e)s lors des galas était subordonnée à un service spécial : les... « pipes » (sic) réalisées par les mères de ces jeunes aspirants !

« Ci joint le tableau amélioré avec avis de madame et planning à la semaine, écrit une femme à Bingo. Crois-moi avec ça elles vont te la gérer comme personne ta petite bite (sic). »

Dans ce tableau, les onglets « tarif », qui recensent le nombre de « pipes » ainsi que le « total pipes effectuées » (!), sont affichés en couleurs. Avec ces annotations : « doit faire ses preuves », « favorable » ou « défavorable », selon la qualité de la prestation délivrée »

**C'est faux** : Au-delà du fait que cette accusation très grave concerne un dirigeant d'un club, et non la FFKMDA et ses dirigeants (ce qui témoigne une nouvelle fois du caractère malhonnête de votre démarche), cet article mentionne également que la personne à l'origine de l'envoi de la correspondance mail que vous utilisez, serait revenue sur ces déclarations !  
Ce démenti jette un sérieux discrédit sur cette accusation.

**19.** « *En dénonçant ce climat, et le chantage qu'elle aurait subi, une autre maman est entrée en conflit ouvert avec la FFKMDA en 2019. S'en est suivi un calvaire pour sa fille : refusée dans quasiment tous les clubs - objets de pressions afin de ne pas l'accepter -, elle devait en outre s'acquitter d'un droit d'inscription supplémentaire pour combattre ailleurs. Pire, son titre de championne de France lui a été retiré de manière arbitraire quelques heures après l'avoir décroché.* »

**C'est faux** : Certes, une autre mère de famille, dont la fille était adhérente du club d'AULNAY SOUS BOIS, a eu un litige avec ce club et la FFKMDA.  
Néanmoins, ce litige n'avait aucun lien avec un quelconque chantage sexuel mais avait pour cadre le fait qu'elle voulait que sa fille change de club.  
Toutefois, conformément aux règlements fédéraux, elle devait être à jour de ses cotisations auprès du club d'AULNAY SOUS BOIS pour que la mutation de club puisse être effective.  
Ne souhaitant pas s'acquitter des sommes dues, cette mère de famille a saisi le CNOSF, dans le cadre d'une procédure de conciliation, qui a considéré que sa demande était « *dénuée de tout fondement* ».  
Eu égard à ces éléments, vous conviendrez que votre contributeur ne s'est pas suffisamment renseigné !

**20.** « *Depuis quelques mois, un vent de rébellion semble se lever. Gérard Bonio, du SBC Sarcelles, a porté plainte contre Nadir Allouache pour « menaces de violence réitérées ». L'affaire s'est jouée en marge des finales du championnat de France Pro de K-1, le 11 juillet 2023. Selon les documents consultés par Blast, Allouache aurait asséné à Bonio cet avertissement : « espèce de fils de pute (sic), je vais m'occuper de toi, de ta famille, je vais fermer le club et te couper les subventions. Je vais t'envoyer une équipe ».*

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – Tout d'abord, je vous informe que le 11 juillet 2023, Monsieur Nadir ALLOUACHE n'était pas présent à une quelconque manifestation de la FFKMDA.

Ensuite, certes une altercation verbale a bel et bien eu lieu le 10 juin 2023 entre Monsieur Nadir ALLOUACHE et Monsieur Gérard BONIO, mais c'est ce dernier qui en est à l'origine du fait de multiples provocations, si bien que ses accusations sont mensongères.

Votre article fait référence à un dépôt de plainte auquel vous auriez eu accès.

Au-delà du fait qu'à ce jour, Monsieur Nadir ALLOUACHE n'a jamais été informé de l'existence de cette prétendue plainte, vous n'êtes pas sans ignorer l'existence d'un principe essentiel, savoir la présomption d'innocence, laquelle implique un minimum de précaution dans la présentation des faits ou encore de recueillir les observations de la personne accusée, ce qui n'a pas été le cas en l'espèce.

En tout état de cause, la FFKMDA dispose de nombreuses attestations de témoins présents au moment des faits qui contredisent les accusations de Monsieur Gérard BONIO.

**21.** « Comme son frère Sofiane, l'entraîneur national qui selon des témoignages convergents... aurait étranglé et frappé un coach au palais des sports de Bondy, le 26 février 2023 à l'occasion du championnat de France de K-1. « Les gars, sortez-le dehors vers le local poubelle, on va s'occuper de lui. On va lui niquer sa mère à ce fils de pute (sic) », aurait balancé Nadir Allouache à la victime, qui a signé une attestation sur l'honneur racontant l'agression « ordonnée tel un mafieux » par le président de la FFKMDA. »

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – Lors de la compétition du 26 février 2023, une personne est venue agresser verbalement un médecin de la compétition, occupé à soigner un athlète qui venait de faire un malaise.

La personne s'est montrée insultante envers le médecin et plusieurs personnes sont intervenues pour le calmer car il était très agité, puis le ceinturer et le sortir de la salle.

La personne s'est débattue mais n'a pas été frappée.

La FFKMDA dispose de plusieurs témoignages en ce sens.

**22.** « Un mois plus tôt, le dimanche 22 janvier 2023, un homme âgé qui prenait des photos au centre omnisport de Beauchamp aurait lui aussi été violenté physiquement devant les yeux de Nadir Allouache. Aucune suite n'a été donnée à cette agression. »

**C'est faux** : Bien que Monsieur Nadir ALLOUACHE ait été présent à cette compétition, il était déjà parti au moment l'agression qui s'est déroulée à l'extérieur de la salle.

La FFKMDA dispose de nombreuses attestations de personnes présentes qui contredisent cette information mensongère et diffamatoire.

**23.** « Entre démissions, licenciements, et procédures contentieuses, on assiste à un renouvellement d'employés, notamment chez les comptables, difficile à suivre pour une petite structure qui a vu plus de 40 % de ses effectifs quitter le navire ces deux dernières années. »

**C'est faux** : En faisant référence à des procédures contentieuses en lien avec les salariés de la FFKMDA, vous insinuez qu'elle serait soumise à plusieurs litiges portés devant les juridictions prud'homales.

Or, à ce jour, la FFKMDA n'a fait l'objet que d'une seule procédure prud'homale, s'agissant des départs de salariés de ces deux dernières années.

**24.** « Des départs qui touchent des postes clés (chargé de communication, directeur technique national, juriste, responsable au service arbitrage et loisir...), et qui n'ont pas encore été remplacés. »

**C'est faux** : Au sein de la FFKMDA, tous les postes sont pourvus, à l'exception de celui de DTN que seul le ministère peut nommer, étant précisé que le process de nomination est enclenché.

**25.** « « Le personnel est décimé », commente-t-on en interne. C'est le cas en particulier au comité directeur où le « ménage » a été effectué comme chez ceux qui n'abondaient pas dans le sens du président Allouache, tels Christian Barret et Redha Sadouki. Les deux hommes ont été bannis à vie par la fédération, avant de voir leur sanction annulée par le CNOSF. »

**C'est faux** : Monsieur Redha SADOUKI n'a jamais été membre du comité directeur fédéral. Quant à Monsieur Christian BARRET, il avait démissionné lui-même du comité.

Certes, Monsieur Christian BARRET a fait l'objet d'une procédure disciplinaire qui a donné lieu à une conciliation devant le CNOSF.

Néanmoins, il n'a jamais été « banni » de la Fédération mais simplement déclaré « inéligible » pendant 12 mois !

Par ailleurs, Monsieur Christian BARRET avait attaqué la FFKMDA pour solliciter des dommages et intérêts devant le Tribunal administratif qui l'a entièrement débouté et condamné à payer 1.000 euros au titre des frais de Justice !

**26.** *« Plusieurs officiels de la FFKMDA, dont le président et son frère Sofiane, auraient indiqué vouloir... « en finir avec le youpin (sic) ». L'arbitre de confession juive Benjamin Bellaïche a dû quitter la région parisienne. « Ils ont envoyé des équipes pour mettre la pression à plusieurs d'entre nous, ajoute un ancien membre, lui aussi en conflit avec Allouache. Il ne faut pas avoir peur, mais qui voudrait évoluer dans un climat pareil ? »*

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – Je vous informe que les dirigeants de la FFKMDA n'ont jamais eu connaissance du moindre problème concernant Monsieur Benjamin BELLAICHE.

Si ces accusations étaient avérées, comment expliquez-vous que Monsieur Benjamin BELLAICHE souhaite revenir arbitrer pour la FFKMDA et effectuer son recyclage pour être apte à officier ?

Par ailleurs, la Fédération dispose d'un témoignage de Monsieur Benjamin BELLAICHE lui-même qui dément catégoriquement ces accusations.

**27.** *« Sans surprise, cette déliquescence et la désorganisation qui en résulte affectent le cadre de travail et d'exercice des équipes de France ».*

**C'est faux** : La fédération est bien structurée, elle organise des compétitions nationales et des déplacements des Équipes de France dans de bonnes conditions.

Les équipes de France ont conquis 16 médailles depuis août 2023, ce qui est estimable pour une fédération prétendument « en déliquescence » ...

De surcroît, j'attire votre attention sur le fait que la FFKMDA est propriétaire de son siège et dispose d'une trésorerie positive, ce qui n'était pas le cas lors de la précédente présidence.

Ces éléments me permettent légitimement de douter de la connaissance par Monsieur Romain MOLINA du sens du mot « déliquescence » ...

**28.** Vous citez le départ du DTN Eric LEPAGNOT en insinuant qu'il aurait quitté la FFKMDA en raison de sa prétendue déliquescence.

**Pour votre information**, je vous rappelle que Monsieur Eric LEPAGNOT a quitté la FFKMDA de son propre chef au terme de son contrat de 2 ans puisque les contrats des DTN sont des CDD de 2 ans.

Contrairement aux sous-entendus de votre article, les rapports entre Monsieur Eric LEPAGNOT et Monsieur Nadir ALLOUACHE sont normaux et cordiaux.



**29.** « Depuis des années, plusieurs membres de la fédération ont fait des signalements au ministère mais rien ne s'est passé, soufflent à notre oreille les rédacteurs de la lettre de début 2023. »

**C'est faux :** Les dirigeants de la FFKMDA n'ont jamais reçu le moindre signalement que ce soit de la part de ses membres ou du Ministère des Sports, à l'exception d'un cas en octobre 2023 pour lequel elle a procédé à un article 40 du Code de Procédure Pénale. Plus encore, la Fédération a sollicité à plusieurs reprises le Ministère des Sports qui, hormis l'« affaire du club d'AULNAY SOUS BOIS », lui a encore confirmé récemment qu'elle n'avait jamais reçu le moindre signalement la concernant.

**30.** « La raison est simple : la FFKMDA tient des dossiers compromettants sur des employés de ce ministère. »

*A l'occasion des tournées en Thaïlande régulièrement organisées par la fédération, Allouache et sa garde rapprochée, on l'a vu, ont pris l'habitude de choyer leurs invités. Ceux-là, fonctionnaires du ministère des Sports et directeurs techniques nationaux inclus, bénéficiaient du « all inclusive » de rigueur : restaurants, hôtels et jolie compagnie.*

*« Vous n'imaginez pas le degré de perversité, raconte sous couvert d'anonymat un officiel ayant vécu ces moments. On a toqué à la porte de ma chambre d'hôtel à 2 ou 3 heures du matin. J'ai ouvert : une jeune fille à moitié nue était là. C'est le genre de cadeaux que vous recevez. »*

*En écho à ce témoignage singulier, Nadir Allouache se vante depuis des années – devant de multiples témoins - de « tenir » des cadres du fait de leurs escapades en Thaïlande. »*

**C'est une accusation mensongère et diffamatoire** – Comme indiqué précédemment, la FFKMDA ne s'est jamais livrée à des pratiques consistants à organiser des soirées comportant des prestations à caractère sexuel et à l'exception du DTN, elle n'a jamais invité aucun membre du Ministère ni en Thaïlande, ni ailleurs.

Plus encore, la FFKMDA dément catégoriquement tenir des cadres du Ministère des Sports pour des prétendues escapades en THAÏLANDE.

## **II/ Sur les constructions intellectuelles spécieuses et les amalgames**

Porté par l'objectif avoué et assumé de Monsieur Romain MOLINA de salir la FFKMDA et Monsieur Nadir ALLOUACHE, cet article use de constructions intellectuelles spécieuses et de multiples amalgames.

**1.** Vous évoquez l'élection de Monsieur Anthony ELKAÏM en ces termes : « élu président au printemps 2011 pour remplacer un Cintura rattrapé par la justice – dans une affaire d'abus de confiance et de biens sociaux renvoyant à l'époque où il présidait à Paris le club de foot du Racing. »

Bien que ces faits ne soient pas contestés, ils ne sont aucunement en lien avec l'intitulé de votre article et encore moins avec la présidence de Monsieur Nadir ALLOUACHE.

**2.** Vous effectuez un lien entre la FFKMDA et la société BYGMALION au travers d'un article du Canard Enchaîné.

Ce lien concernerait des factures des années 2009 et 2010.

Je vous rappelle qu'à cette époque, Monsieur Nadir ALLOUACHE n'était pas membre du bureau exécutif de la FFKMDA.

Par ailleurs, votre article aurait pu rappeler que c'est au moment de l'entrée de Monsieur Nadir ALLOUACHE au bureau exécutif que les conventions avec BYGMALION ont cessé.

**3.** Vous évoquez le passé judiciaire de Monsieur Pascal ARENE, antérieur à l'arrivée à la présidence de Monsieur Nadir ALLOUACHE.

Ce rappel viserait à étayer votre affirmation selon laquelle la FFKMDA serait en lien avec « *le grand banditisme* ».

Au-delà du fait que le passé de Monsieur Pascal ARENE n'est aucunement en lien avec la présidence de Monsieur Nadir ALLOUACHE, il aurait été plus honnête intellectuellement que votre article mentionne que c'est Monsieur Nadir ALLOUACHE lui-même qui a retiré sa licence d'entraîneur à Monsieur Pascal ARENE.

**4.** « *Si quelques-uns se méfient de son passé – Allouache a subi à la fin des années 90 une lourde agression, qui lui a valu un long coma.* »

Aussi, vous faites référence à une agression dont aurait été victime Monsieur Nadir ALLOUACHE pour insinuer qu'il aurait de mauvaises fréquentations.

Or, il est légitime de se poser la question de savoir en quoi l'agression dont Monsieur Nadir ALLOUACHE a été victime entamerait sa probité ?

Une telle référence coïncide avec un raccourci journalistique au mieux maladroit.

Vous sous-entendez que cette agression aurait lien avec « *le grand banditisme* » pour citer votre article.

Là encore, il s'agit d'un détournement des faits au profit d'une mise en accusation qui ne dispose d'aucun fondement.

**5.** Vous citez un membre de la commission d'enquête parlementaire à propos de la prestation de Monsieur Nadir ALLOUACHE.

Ce membre aurait qualifié l'audition de Monsieur Nadir ALLOUACHE de « *nauffrage* ».

Il est « étonnant » qu'un député témoigne sous couvert d'anonymat dans un média mais la FFKMDA, comme d'autres fédérations, a bien identifié ce type de comportement que le déontologue de l'Assemblée Nationale appréciera ...

Bien que ce député qualifie de « *nauffrage* » la prestation de Monsieur Nadir ALLOUACHE, ce dernier a apporté un nombre important de précisions qui ont été enregistrées par la commission, si bien qu'il s'agit là encore d'un jugement très orienté.

**Compte tenu de ces éclaircissements, vous conviendrez que le chapeau de votre article « *Détournements de fonds, agressions physiques, violences sexistes et sexuelles, liens avec le grand banditisme...* » perd très largement de son attrait et que toutes vos accusations tombent d'elles même.**

### III/ Sur les manquements flagrants de Monsieur Romain MOLINA à toute déontologie journalistique

Au travers la rédaction et la publication de cet article, il est constant que Monsieur Romain MOLINA s'éloigne assez régulièrement de la déontologie minimale d'un journaliste professionnel

A ce titre, je vous rappelle que Monsieur Romain MOLINA a déjà été condamné pour diffamation et qu'il fait l'objet actuellement d'une dizaine de plaintes pour le même motif, que ce soit pour ses vidéos, pour ses écrits, mais aussi pour une pratique des médias sociaux qui dépasse souvent les bornes de la bienséance.

D'autre part, parmi la dizaine de plaintes dont Monsieur Romain MOLINA est l'objet, une concerne le dossier HAMRAOUI/DIALLO, ces deux joueuses de football du PSG concernées par une affaire de violence organisée à l'encontre de la première.

Il est de notoriété publique que dans cette affaire, il est reproché à Monsieur Romain MOLINA d'avoir été manipulé par une source, savoir l'agent de Madame DIALLO.

Visiblement peu enclin à tirer les conséquences de ses erreurs pour ajuster ses pratiques, Monsieur Romain MOLINA commet la même erreur dans l'affaire qui nous occupe en prenant pour des faits accomplis, des allégations mensongères de personnes revanchardes à l'encontre de Monsieur ALLOUACHE.

La FFKMDA a identifié l'ensemble de ces personnes à l'encontre desquelles elle exercera tous les recours utiles à la manifestation de la vérité.

\*\*\*

Pour conclure, vous conviendrez qu'à travers les informations supplémentaires que je vous fournis dans ce courrier, votre article se trouve très largement dévitalisé et que nous sommes très loin d'un « scandale d'état » comme vous en faites la promotion sur les médias sociaux, une titraile déplacée et mensongère.

Instruit par mes courriels de juillet 2023 et la copie des plaintes déposées par la FFKMDA, vous aviez fort justement ajourné la parution de cette enquête en demandant à Monsieur Romain MOLINA de retravailler sa copie et son enquête, mais en vain ...

Il est encore temps de prendre conscience de la « légèreté » des pratiques journalistiques de l'article publié le 17 novembre 2023 qui, je le rappelle, ne contient pas moins de 30 erreurs factuelles, ce qui interroge grandement sur le sérieux de cette enquête et révèle un inquiétant amateurisme.

Aussi, par la présente, je vous mets en demeure de bien vouloir procéder au retrait de votre site internet de l'article « *Kickboxing / Muaythai : une fédération à la dérive* » et de cesser toute promotion sur les médias sociaux au plus tard le 22 novembre 2023 à 20h00.

A défaut, j'ai pour mandat de saisir la juridiction compétente à l'encontre tant de votre média que de Monsieur Romain MOLINA.

Conformément aux règles déontologiques de la profession d'Avocat, je vous informe que vous avez la possibilité de me répondre directement ou par l'intermédiaire de votre Avocat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de la publication, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Baptiste REYNAUD